



ECOLE DE PARKOUR & FREERUN

SAISON 23-24

MARSEILLE - FLOTTE

GYMNASSE

→ Un créneau par inscription

→ Hors Vacances Scolaires

9 à 10ans (au 01/09/23) Mercredi de 16h à 17h30

8 à 9ans (au 01/09/23) Mercredi de 14h à 15h30

7 à 8ans (au 01/09/23) Mercredi de 11h à 12h30

6 à 7ans (au 01/09/23) Mercredi de 9h00 à 10h30

NOM / Prénom de l'adhérent

.....

ENCADREMENT Assuré par des éducateurs sportifs diplômés (BPJEPS)

DOCUMENTS OBLIGATOIRES pour intégrer l'École de Parkour :

- Compléter les informations ci-dessous, la fiche Renseignement et le Règlement Intérieur
- Compléter le Questionnaire de Santé + Attestation ci-dessous
- Joindre le(s) règlement(s) correspondant(s)

COTISATION ANNUELLE

TOUS LES CRENEAUX

1er ADHÉRENT

400€

La cotisation comprend l'Adhésion, la Licence et L'Assurance.
Paiement par chèque, à l'ordre de « PK13 » (3 chèques maximum encaissés sur 3 mois consécutifs, 1er encaissement après le cours d'essai)
Les places étant limitées, la cotisation n'est pas remboursable en cas d'arrêt du pratiquant (CF RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

PARTENARIATS Veuillez cocher le ou les cases correspondantes. Attention, pour valider l'inscription, il faudra joindre au dossier un chèque de caution égal au montant du ou des dispositif(s) choisi(s).

- Chèques **ANCV** : Chèques Vacances et Coupons Sport MONTANT : _____
- Carte **Collégiens de Provence** (100€ MAX)
- Carte **E-PASS** (20€ MAX)
- PASS SPORT** (50€ MAX)
- Carte **KADEOS**

Vous remerciant d'avance de bien vouloir régulariser votre situation avant le 30/11 pour ne pas voir vos chèques de cautions encaissés au 1er Décembre.

CADEAU Offert en fonction des stocks disponibles (dans le courant de la saison) / Ni repris Ni échangé.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION



06 48 22 23 92



PK13.FR



Parkour13



pk13_parkour



FICHE DE RENSEIGNEMENT

ADHERENT

NOM : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mail : _____

Pathologie : _____

PERSONNE(S) A CONTACTER

NOM / Prénom : _____ Téléphone : _____

NOM / Prénom : _____ Téléphone : _____

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné Mr/Mme _____ agissant en qualité de représentant légal de :

NOM : _____ Prénom : _____


- Reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances de l'association PK13.
- Autorise le club, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tous types de supports.


Fait à : _____ Le : _____ Signature _____



ASSOCIATION PK13
808 090 484 000 37

Eurydice BOUDOU

 06 48 22 23 92

 didou.pk13@gmail.com

ENVOI / DÉPÔT DOSSIERS



16 Avenue des Goumiers
13008 MARSEILLE



RÈGLEMENT INTÉRIEUR FLOTTE

Article 1. Le but de L'école

L'Association PK13 a pour objet de promouvoir la pratique du Parkour, appelée également Art du Déplacement et du Freerun.

Article 2. Modalités administratives

2.1 Inscriptions et cotisations

Si vous ou votre enfant ne désirez pas vous inscrire à l'issue du cours d'essai, merci d'en faire part à la fin de la séance à un référent PK13 afin qu'il puisse vous rendre votre dossier complet.

Sans information contraire à l'issue du cours d'essai, l'ensemble des pratiquants sera considéré comme inscrit et le premier chèque sera encaissé afin de payer les frais de licences auprès de la Fédération pour que vous ou votre enfant soyez couvert dès la séance suivante.

Le nombre de places au sein du club étant limitées et les frais d'inscriptions correspondant à la fois à l'adhésion au club, à la Fédération ainsi qu'à la rémunération des Educateurs salariés de l'association, une fois l'inscription validée, l'adhérent ne pourra réclamer l'intégralité ni partie de sa cotisation, quel qu'en soit le motif, surtout si celui-ci n'a aucun lien avec le club. Un certificat médical ne pourra donc pas être utilisé pour justifier une demande de remboursement.

La cotisation étant annuelle, la facilité de paiement en 3 chèques encaissés sur 3 mois consécutifs ne correspond en rien à un abonnement trimestriel. Aucun remboursement ne pourra donc être réclamé à cet effet.

A partir de la seconde séance, chaque pratiquant devra avoir son dossier d'inscription à jour : Autorisation Parentale, Questionnaire de Santé ET son attestation (ou Certificat Médical), Cotisation et le présent Règlement intérieur signé. Dans le cas contraire, l'accès au club lui sera refusé dans l'attente des documents manquants.

2.2 Renvoi de l'École de Parkour & Freerun (EDPF)

En cas d'avertissement pour manquement au respect d'une des règles du présent règlement et/ou à l'éthique de l'Association (Charte « Esprit et Valeurs » PK13), l'adhérent pourra se voir renvoyé provisoirement ou définitivement de l'EDPF.

Dans le second cas, pour cause de faute « grave », une lettre recommandée avec accusé de réception sera envoyée au domicile de la personne concernée en précisant le motif de la faute et la sanction prise à son encontre par les membres du bureau.

Précision : Cet article concerne également l'attitude du pratiquant en dehors du cadre du club. A cet effet, dans le cas avéré d'un manquement au présent règlement, des sanctions pourront être appliquées (Ex : Problématiques avec les autorités).

Article 3. Organisation des cours

3.1 Accompagnateurs

Les parents sont tenus de veiller à ce que leurs enfants disposent du matériel nécessaire à la pratique (Cf. Articles 4 et 6) et doivent s'assurer de la présence de l'encadrant avant de les laisser. Les enfants sont sous votre responsabilité jusqu'à l'heure de début de la séance et vous devez les récupérer immédiatement après la fin de l'entraînement.

Afin de répondre aux exigences municipales, les accompagnants ainsi que toutes personnes dont la présence ne constituerai pas un cours d'essai, ne pourront pas rester dans l'enceinte du gymnase durant la séance pour des raisons de sécurité.

3.2 Déroulement des séances

Les séances seront menées en intérieur.

3.2.1. Encadrement

La gestion administrative ainsi que les séances sont encadrées par des Educateurs Sportifs Diplômés. Les pratiquants ne doivent porter aucun jugement sur les exercices techniques ou sur la durée de chacun d'entre eux, mais sont invités à échanger avec leurs moniteurs pour mieux en comprendre les objectifs.

Toute autre personne portant le T-shirt de l'association devra être traitée avec le même respect, car faisant partie de l'équipe d'encadrement de l'école de Parkour. Toute transgression à cette règle pourra être passible d'un renvoi définitif.

3.2.2. Horaires

Il est demandé aux pratiquants de se présenter 15 minutes avant le début de la séance devant le gymnase, pour faire acte de présence. 5 minutes avant le début de la séance, le moniteur invitera les pratiquants à entrer dans le gymnase afin qu'ils puissent déposer leurs affaires et se changer dans les vestiaires qui nous sont alloués.

Le gymnase étant sécurisé, toute personne arrivant après cette entrée ne pourra pas accéder à la séance. Le système d'interphone n'étant pas à notre disposition, merci de ne JAMAIS l'utiliser car cela nous cause des problèmes avec les autres clubs.

L'échauffement faisant partie intégrante de l'entraînement, tout pratiquant se présentant après le début de la séance pourra se voir refuser l'accès au cours, surtout en cas de retard répété, ceci étant laissé à la seule appréciation de l'équipe d'encadrement.

Il est demandé à l'ensemble des pratiquants d'aider à ranger l'ensemble du matériel de pratique, afin de permettre au plus vite la mise en place de l'échauffement.

L'étirement faisant également partie intégrante de l'entraînement, tous les pratiquants doivent rester jusqu'à la fin de la séance. Toute personne devant quitter la séance pour raison exceptionnelle, devra prévenir l'équipe d'encadrement avant le début du cours. Toute personne quittant la séance sans justification préalable pourra se voir refuser l'accès à la prochaine séance.

3.2.3. Périodicité

L'EDPF fonctionne durant le temps scolaire. Il n'y a donc pas de séances durant les vacances scolaires, mais la possibilité de s'inscrire à des Stages sur notre Gymnase de Marseille Capelette.

3.2.4. Annulation

A l'occasion de jours fériés et de ponts le gymnase sera fermé, mais nous assurerons tout de même les séances en extérieur (Rdv au gymnase, sauf indication contraire des moniteurs). Dans le cas où un entraînement devrait être annulé, PK13 s'engage à prévenir les licenciés concernés et parents via whatsapp, et également sur nos réseaux sociaux Facebook « Parkour13 » et Instagram « pk13_edpf ».

Peu importe la raison d'une éventuelle annulation, un cours de rattrapage sera toujours proposé !!

Article 4. Hygiène, sécurité et règles de conduite

4.1. Hygiène

Il est impératif de se changer dans les vestiaires avant de pénétrer dans le gymnase.

Afin de ne pas salir les espaces de pratique, la nourriture chaussures est interdite dans le gymnase.

Chaque pratiquant doit se munir d'une bouteille d'eau pour pouvoir s'hydrater pendant l'entraînement. Des robinets sont néanmoins à votre disposition dans le gymnase. Il est tout de même nécessaire de demander au moniteur l'autorisation d'aller boire, pour le bon déroulement de la séance.

Des sanitaires sont également mis à votre disposition, merci de les laisser propres après les avoir utilisés.

4.2. Sécurité

Durant les cours, il est interdit de porter des bijoux, montres ou autres objets susceptibles de blesser. De même, les ongles des mains et des pieds doivent être courts et propres pour éviter toute blessure.

Le port de lunettes de vue se fait sous la responsabilité du pratiquant. En cas de dommages, l'association ne peut être tenue pour responsable.

Les lentilles de contact sont préconisées.

4.3. Règles de Conduite

Le respect des personnes, du matériel et des locaux est primordial :

- Ne pas faire de bruit ni de traces sur les murs de l'enceinte du gymnase.

- Interdiction formelle de pratiquer aux abords du Gymnase, hors encadrement par un moniteur PK13.

- Interdiction de rentrer dans le gymnase avec des moyens de déplacements (Vélo, Trottinette, Skateboard,...)

- Ne jamais laisser ses affaires traîner par terre dans le vestiaire, merci de les ranger convenablement sur le banc et les portes manteaux.

- Laisser les vestiaires dans l'état où vous les avez trouvés en arrivant pour ne pas risquer de problèmes avec le club de gym nous accueillant.

- Tout membre qui tiendrait des propos inconvenants ou qui aurait une mauvaise conduite lors des entraînements pourra faire l'objet d'une sanction.

- En cas de dégradation volontaire du matériel, le pratiquant devra rembourser le matériel et s'exposera à un renvoi temporaire ou définitif.

Toute personne se présentant à l'entraînement sous l'effet d'une quelconque substance (tabac, alcool, drogues), ou quittant la séance pour s'adonner à ce type de pratique se verra refuser l'entrée et pourra s'exposer à un renvoi temporaire ou définitif de l'EDPF. Il en va de même devant le gymnase, avec la tenue du club ou devant les moniteurs.

Les téléphones portables des élèves doivent être éteints ou sur silencieux et ne doivent en aucun cas perturber le cours. En cas de perte ou de vol de matériel dans l'enceinte du gymnase, l'association décline toute responsabilité.

Article 5 . Utilisation et manipulation des agrées

La pratique du Parkour et du Freerun en milieu gymnique nécessite le respect des règles de gymnastique concernant le matériel. Il est donc strictement interdit :

·D'utiliser un Tremplin ou un Trampoline hors de la mise en place d'un atelier sécurisé par un moniteur

·D'utiliser les Ojump pour les impulsions ou les réceptions (utiliser les Blocs Noirs Disportex)

·De faire traîner le matériel lorsqu'on le déplace.

Article 6 . Tenue de Pratique

Les tenues acceptées lors des entraînements sont : Pantalon ou Short de sport, Tee-shirt PK13 et Baskets. Ces tenues doivent être propres à chaque entraînement. Tout pratiquant se présentant à l'entraînement avec des vêtements non conformes à la pratique sportive pourra se voir refuser la participation à la séance.

Il est obligatoire de prévoir des baskets à chaque séance au cas où une partie ou la totalité de l'entraînement se déroulerait en extérieur.

Article 7. Droit à l'image

Les adhérents autorisent, sauf indication contraire, la diffusion de leur image sur les différents supports médiatiques (presse, télévision, internet, etc.).

Pour toute photo ou vidéo en cours de séance, les pratiquants devront demander l'autorisation à leur moniteur.

NOM et Prénom : _____

Fait à : _____ Le : _____

Signature
Précédée de la mention
"Lu et approuvé"





Qui est concerné ?

Le licencié mineur qui demande à la FFG l'obtention ou le renouvellement de sa licence.

Qui remplit le questionnaire ?

Il est préférable que le questionnaire ci-dessous soit complété par le licencié mineur s'il en est capable. Il est toutefois de la responsabilité des parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale de s'assurer qu'il est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré (e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué (e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		



ATTESTATION

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Représentant légal de l'enfant :

Licence N° Club :

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à sa demande de licence à la FFG pour la saison...../.....

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Fait à.....le.....

Signature

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié ou de son représentant légal s'il est mineur.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

→ Attestation ci dessus à fournir au club - Pas de Certificat Médical

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

→ Certificat Médical **OBLIGATOIRE**